



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016



LOI N° 77-2 DU 3 JANVIER 1977

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public... En conséquence, des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont institués...».

Couverture : Dans le cadre des 40 ans de la loi sur l'architecture, le CAUE41 souhaite mettre à l'honneur les réalisations architecturales et paysagères figurant dans l'Observatoire CAUE, par l'organisation de visites mensuelles d'opérations, et ainsi mettre en valeur la démarche des initiateurs du projet, le travail des concepteurs, les techniques ou innovations utilisées (voir page 33).

L'observatoire CAUE est un outil de capitalisation de l'information sur les réalisations architecturales, urbanistiques et paysagères recensées par département et/ou région. En un clic, vous avez accès à des réalisations d'architecture publique, d'habitat collectif ou individuel, d'aménagement urbain, d'espaces publics et de jardins de votre département (www.caue-observatoire.fr).

MÉDIATHÈQUE «NEF EUROPA» MONTAIGNE - MOA : CC VALLÉE LOIRE ET BRAYE - MOE : BERTRAND PENNERON ARCHITECTE	MAISON DU BRACONNAGE CHAON MOA : MAIRIE DE CHAON MOE : WILFRIED BAUDIN ARCHITECTE	MÉDIATHÈQUE MAURICE GENEVOIX BLOIS - MOA : AGGLOPOLYS MOE : BERTRAND PENNERON ARCHITECTE
LE BATEAU LAVOIR ROMORANTIN MOA : 3F IMMOBILIÈRE CENTRE LOIRE - MOE : ERIC DANIEL LACOMBE ARCHITECTE	COEUR DE VILLAGE LA CHAPELLE VENDOMOISE - MOA : 3F IMMOBILIÈRE CENTRE LOIRE - MOE : ATELIER ARCHITECTURES ET PAYSAGES	PROMÉDADE DES RINCEAUX MOLI- NEUF - MOA/MOE : SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE
LES VIGNES SUSPENDUES CHEVERNY MOA : LAURA SEMERIA MOE : PATRICK BROCHARD ARCHITECTE	RÉSIDENCE CICLIC VENDÔME MOA : MAIRIE DE VENDÔME MOE : AGENCE CHEVALIER & GUILLEMOT	SALLE POLYVALENTE ET ÉCOLE DE MUSIQUE - FOSSÉ MOA : MAIRIE DE FOSSÉ & AGGLOPOLYS - MOE : FOCAL ARCHITECTURE BLOIS

PRÉAMBULE	3
MISSIONS DE CONSEIL	4
ACESM « RÉHABILITATION DE 3 Foyers de réinsertion »	4
RÉGION « LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »	6
AGGLOPOLYS ET PAYS VENDOMOIS, RÉNOVATION THERMIQUE DE L'HABITAT	8
COMMUNE DE MER, « LES ÉCOLES »	10
COMMUNE DE PONTLEVOY « MAISON MÉDICALE »	12
COMMUNE DE CHAMBON-SUR-CISSE « MISE EN PLACE D'UNE PROCÉDURE DE MAPA »	14
COMMUNE DE VILLEBAROU « ESPACES PUBLICS »	16
LES AUTRES DOSSIERS TRAITÉS EN 2016	18
LES PARTICULIERS	20
DANS LEURS PROJETS PAYSAGERS ET ARCHITECTURAUX	20
FORMATIONS	22
AGGLOPOLYS « PLANTATION ET GESTION DES PREMIÈRES ANNÉES DES ARBRES »	22
PAYS VENDÔMOIS « LA GESTION DES CIMETIÈRES ET LA LEGISLATION FUNÉRAIRE »	23
VISITES	24
VILLE DE BLOIS, SERVICE VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	24
VILLES ET VILLAGES FLEURIS, VISITE DANS LE LOIRET	25
RENCONTRES/DÉBATS	26
BIENNALE « NATURE & PAYSAGE »	26
EXPOSITION « PARTIR »	27
ATELIERS PÉDAGOGIQUES	28
JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE « LA BASILIQUE NOTRE DAME DE LA TRINITÉ »	28
COLLÈGE BÉGON « L'ÉVOLUTION DU MODE D'HABITER »	29
PUBLICATIONS	30
CCI - GUIDE « L'INSERTION PAYSAGÈRE DES ZONES D'ACTIVITÉS »	30
REVUE DE PRESSE	31
AVENIR	32
LES 40 ANS DE LA LOI SUR L'ARCHITECTURE	32
LES ÉVÈNEMENTS 2017	33
VIE DU CAUE	
LES ADHÉRENTS	34
LE CAUE AU SEIN DE SON RÉSEAU	34
L'ÉQUIPE	36
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	37

PRÉAMBULE

L'année 2016 a été placée sous le signe de l'ARBRE. La Biennale Nature et Paysage qui s'est déroulée en mars à Blois, a permis de réunir près de 300 personnes autour de la connaissance, de la protection et de la gestion du patrimoine arboré, des paysages et de l'architecture bois. Cet événement, qui a réuni de nombreux partenaires, a constitué un moment important de l'année, en marge du travail quotidien du CAUE, au même titre que l'exposition « PARTIR », co-organisée avec le Frac Région Centre Val-de-Loire et le Château de Blois.

L'accompagnement des collectivités, qui constitue le cœur de l'activité du CAUE de Loir-et-Cher, s'est poursuivi, notamment à travers des projets de centre bourg, d'extensions urbaines, d'écoles ou de pôle médical. Parallèlement, le CAUE s'est impliqué très largement dans le développement de plateformes de rénovation énergétique de l'habitat, confirmant son engagement sur le thème de la transition énergétique (il contribue à la mise en œuvre de toutes les plateformes opérationnelles ou en projet du Loir-et-Cher).

L'édition de guides, l'organisation d'ateliers pédagogiques, de formations et de visites ont également participé à la mission de sensibilisation et de médiation du CAUE. Au cours de l'élaboration des différentes études ou projets, le CAUE a cherché à intégrer autant que possible une dimension partenariale qui contribue au renforcement de la synergie des structures engagées dans l'ingénierie publique.

Cette année 2016 a été marquée par le décès de l'ancien sénateur maire Pierre Fauchon, président du CAUE de 1989 à 2001. Fortement engagé dans le développement des territoires, sa personnalité aura contribué à façonner l'identité du CAUE.

A l'échelle régionale, l'union régionale qui regroupe les six CAUE de la région Centre Val-de-Loire a initié une mutation destinée à relancer un projet commun. J'ai été élue présidente de cette union et les premiers échanges ont permis d'amorcer un projet collectif autour de la formation et de la sensibilisation.

Marie-Hélène Millet, présidente du CAUE de Loir-et-Cher
Conseillère Départementale

ACESM



Un des trois foyers, à Saint Lubin en Vergonnois

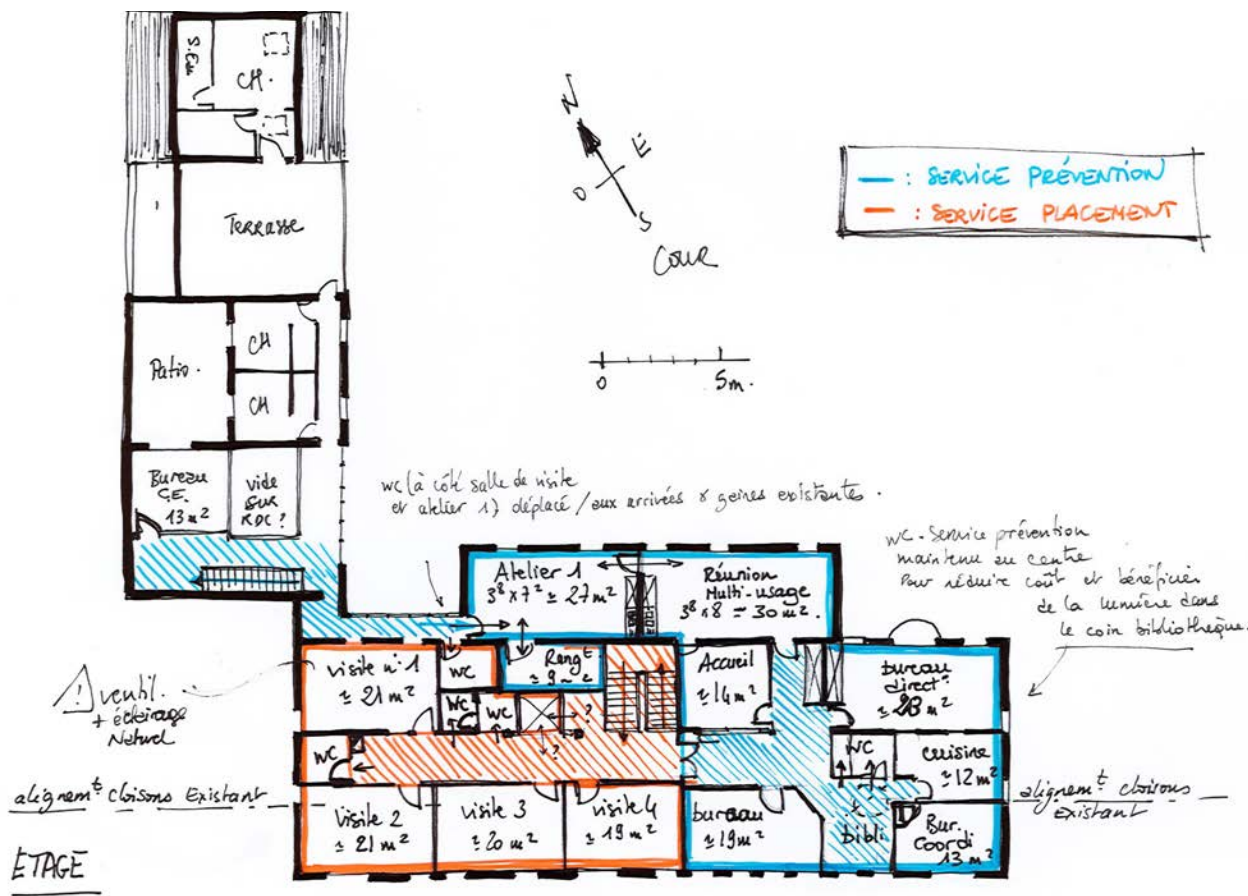
AMÉNAGEMENT DE TROIS FOYERS

L'Association des **C**entres **E**ducatifs et de **S**auvegarde des **M**ineurs et jeunes Majeurs du Loir-et-Cher (ACESM) est une association à but non lucratif (type loi 1901). Elle a été actualisée avec la loi du 2 janvier 2002 et a pour but d'apporter la protection et l'aide matérielle, psychologique et éducative nécessaire aux jeunes du Loir-et-Cher en difficulté grave d'insertion familiale et sociale.

Cette association assure un certain nombre de ses missions dans des foyers au sein desquels les enfants pratiquent des activités et/ou bénéficient de visites de leurs parents avec encadrement.

En 2016, l'ACESM a eu pour projet trois aménagements de foyers dans le département.

Elle s'est rapprochée du CAUE afin de réfléchir sur le potentiel d'aménagement de ces trois sites (trois ensembles bâtis) et d'apporter une réponse la plus satisfaisante possible au programme spécifique envisagé pour chacun de ces trois foyers. L'essentiel des réflexions a donc consisté à répondre à des problématiques d'organisation fonctionnelle dans un bâti ancien aux volumes quelques fois peu «souples» en terme de modularité, à des problématiques de déplacements (certains publics de l'association ne devant pas croiser les publics d'autres services), et à un objectif d'optimisation des espaces extérieurs dans l'exploitation des locaux.



Proposition de réaménagement du foyer de Blois

REGION « LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »



Exemple de transformation d'une maison individuelle dans le cadre d'une rénovation thermique performante

APPROCHE TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE DE LA RÉNOVATION

Dans le domaine du bâtiment, la loi oblige la réalisation de travaux de rénovation énergétique. Le CAUE s'est engagé depuis de nombreuses années dans une meilleure connaissance du patrimoine bâti et du comportement thermique afin d'aider les particuliers et les collectivités à mieux anticiper la mise en œuvre des travaux de rénovation, en accord avec les contraintes patrimoniales.

Le CAUE s'inscrit dans un processus de développement économique et écologique des filières et méthodes adaptées aux ressources et compétences locales en matière d'aménagement du territoire.

Sur la base de modélisations, le CAUE met en place des scénarios permettant une approche technique et économique de la rénovation, dans un souci de préservation de la qualité architecturale. Les récentes expérimentations et les attentes des collectivités incitent le CAUE à s'engager de manière forte dans cette voie.

Le CAUE participe à plusieurs groupes de travail avec la Région, la DREAL et Envirobat Centre sur ces sujets qui ont abouti notamment à la création de cahiers de

recommandations architecturales et techniques de la rénovation du patrimoine résidentiel local (édition du premier cahier courant 2017). Chaque territoire engagé et partenaire du projet (PNR, CAUE...) éditera dans le cadre d'une collection et production mutualisées des cahiers destinés à diffuser les bonnes pratiques (diagnostics, recommandations, choix des matériaux et techniques) adaptées à la rénovation thermique performante dans le respect des aspects architecturaux et patrimoniaux des typologies locales anciennes.

Le CAUE, en équipe avec ces mêmes partenaires, est lauréat de l'appel à projets PACTE « Renforcer les relations avec les territoires autour de la montée en compétences des professionnels du bâtiment ». Ce projet vise à accompagner les professionnels du bâtiment et les acteurs de la formation pour une rénovation énergétique pertinente du bâtiment ancien en région Centre-Val de Loire, par l'utilisation de matériaux biosourcés. Il s'attache au développement d'outils pédagogiques dédiés, complémentaires entre eux et de formes différentes (Chantiers ouverts, mallettes communicantes, vidéos, etc).

LES PLATEFORMES TERRITORIALES DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

En 2014, l'ADEME et la région Centre-Val de Loire ont défini conjointement le concept de Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat en Région, dont ils financent le déploiement à titre expérimental sur 3 ans.

Ces plateformes visent à créer une véritable dynamique locale en faveur de la rénovation énergétique globale de l'habitat et reposent pour ce faire sur trois piliers incontournables :

- *L'information et la sensibilisation des particuliers du territoire visé, en s'appuyant sur une stratégie de communication élaborée, pour parvenir à l'identification précise de zones d'habitat à engager en priorité dans un processus de travaux de rénovation énergétique.*
- *Une montée en compétence des professionnels du bâtiment, un travail sur la maîtrise des coûts des travaux et sur l'éclosion de groupements d'artisans capables de proposer une offre de rénovation globale de l'habitat,*
- *L'Offre Unique de Financement qui consiste dans l'idéal à offrir aux particuliers une offre clé en main quant au financement de leurs travaux ; une offre globale alliant l'offre technique de travaux (et le groupement d'entreprises) et le plan de financement, devraient inciter à passer à l'acte.*

Dans le cadre de cette politique régionale, le CAUE s'est largement impliqué et a contribué à la mise en œuvre de toutes les plateformes opérationnelles ou en projet du Loir-et-Cher.

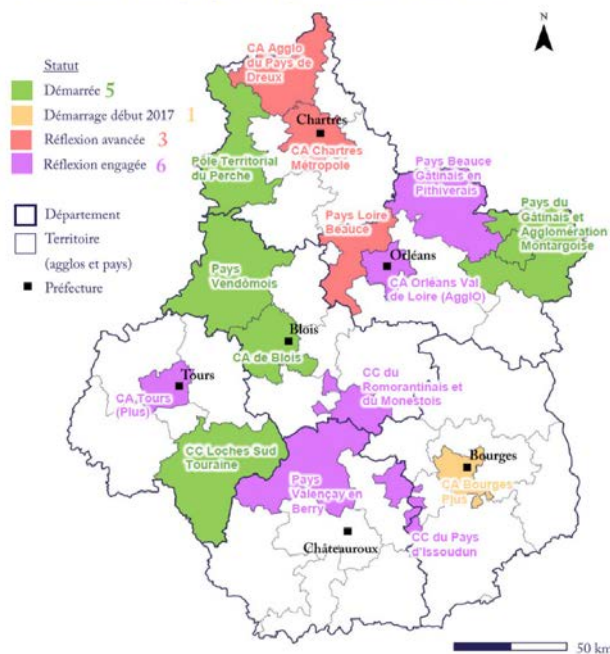
Il a notamment accompagné le Pays vendômois dans la définition de son projet de plateforme, opérationnelle début 2017. Le CAUE prolonge cet accompagnement en participant activement au développement de cette

plateforme sur les 3 années de déploiement et de soutien de la Région et l'Ademe.

Le CAUE en partenariat avec l'Adil-Eie et Soliha a également répondu à la demande de la CCRM pour l'étude de préfiguration d'une PTREH afin d'étudier les opportunités et la faisabilité d'un tel dispositif sur son territoire.

Le territoire d'Agglopolys a fait appel au CAUE pour une étude du Parc résidentiel à rénover dans le cadre de sa plateforme Rénov'énergie (étude 2017).

Etat d'avancement des Plateformes Territoriales de Rénovation Énergétique en région Centre-Val de Loire



AGGLOPOLYS & PAYS VENDOMOIS, RÉNOVATION THERMIQUE DE L'HABITAT



PLATEFORME RENOV'ENERGIE (AGGLOPOLYS) ET PLATEFORME REV (RÉNOVATION EN PAYS VENDÔMOIS)

La plateforme d'Agglopolys est la première active sur le département. Elle a été mise en place en février 2015 en partenariat avec l'ADIL-EIE41, la Maison de l'Emploi du Blaisois et la CMA41, qui a la charge de la communication et de la mise en place des formations à destination des entreprises. Cette dernière a missionné le CAUE pour délivrer la formation-action DORÉMI (Dispositif Opérationnel de Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles : voir encart ci-contre) auprès des artisans souhaitant s'inscrire dans la démarche et constituer des groupements capables de proposer l'ensemble des compétences nécessaires à une offre globale et performante tant au niveau technique qu'économique. Ces offres techniques doivent pouvoir répondre à un niveau de performance de l'ordre de la rénovation BBC soit 80 kWh/m² de consommation annuelle d'énergie primaire.

Au sein de l'équipe CAUE, Sandrine Leroy, architecte spécialisée dans la rénovation thermique, notamment du bâti ancien, a été formée durant l'année 2015, à la pratique Dorémi créée par l'institut Négawatt et Enertech. Elle est aujourd'hui experte en rénovation énergétique et la formatrice Dorémi sur le territoire de

Loir-et-Cher. Elle assure la formation-action des artisans dans le cadre des plateformes qui ont choisi Dorémi comme un des dispositifs favorisant le passage à l'action des habitants vers une rénovation performante et globale.

Le CAUE a également accompagné le Pays Vendômois dans ses réflexions et la préparation de la mise en œuvre de sa propre plateforme (démarrage au 1er janvier 2017). Ce territoire a également retenu le dispositif Dorémi parmi d'autres actions et la formation auprès des artisans de ce territoire a eu lieu en septembre 2016 avec la formatrice du CAUE pour un démarrage des actions auprès des particuliers dès janvier 2017.



Les artisans du Vendômois à l'issue de la session de formation en salle.

FORMATION-ACTION À DESTINATION DE GROUPEMENTS D'ARTISANS : LE DISPOSITIF DORÉMI

Le seul chauffage des 8 millions de maisons d'avant 1975 représente chaque année 10% de la consommation énergétique finale en France (2/3 des consommations de chauffage du secteur).

DORéMI est un dispositif visant à massifier la rénovation énergétique de ces maisons : au niveau national, l'enjeu est de rénover 7,4 millions de maisons - plus de 360 000 maisons/an - sur 30 ans, ce qui permet en rythme stabilisé de générer 9 milliards €/an de travaux pendant 20 ans.

Il forme les groupements d'artisans à la pratique de la rénovation globale et performante, à la montée en compétence sur les mises en œuvre et le choix des matériaux adaptés aux maisons existantes et tout

particulièrement à faire évoluer leurs pratiques sur le bâti ancien afin de le préserver dans le cadre d'isolations très performantes (rénovation niveau BBC).

Après une session théorique où les groupements se constituent, la formation se poursuit par un accompagnement de chaque groupement sur le terrain pendant 4 études de rénovation (optimisation de l'offre technique et économique) puis par l'évaluation sur 2 réalisations.

Ce dispositif est également conçu pour accompagner les particuliers (ADIL-EIE), notamment pour le financement de ces travaux (éco PTZ, Isolaris, Cite,...).



BILAN NATIONAL 2016 du dispositif DORéMI

Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles

Nette accélération du déploiement du dispositif :
l'année 2016 représente la moitié de l'activité de formation-action DORéMI,
soit l'équivalent de l'activité cumulée 2012-2015

A l'échelle nationale :

- 42 Modules 1** (formation en salle)
- 585 artisans formés & 65 groupements constitués**
- 190 Modules 2** (Offres Rénovations complètes)
- 43 Modules 3** (Chantiers réalisés)



COMMUNE DE MER, « LES ÉCOLES »



CONCERTATION AUTOUR DES ÉCOLES

La collectivité de Mer a fait appel au CAUE 41 pour l'accompagner dans sa volonté de revoir le schéma directeur de ses trois écoles.

Il a été proposé de travailler en deux temps :

Dans un premier temps, Il s'agissait, de réaliser un diagnostic des trois sites en abordant des notions très variées telles que la mixité sociale, la sécurisation des abords des écoles, la sécurisation des déplacements des enfants vers ces mêmes écoles, les problématiques de restauration scolaire, les insuffisances en terme de locaux, l'organisation des bâtiments et des espaces extérieurs, l'état général des bâtiments.

Dans un second temps, il s'agissait de proposer des scénarios d'amélioration, à partir des constats établis au travers des diagnostics croisés.

Pour aborder ce sujet qui concentre des enjeux conséquents et concerne un public large et varié (enseignants, ATSEM, animateurs de garderie et de NAP, personnel de cantine, parents d'élèves) il a été convenu de travailler en concertation et de croiser les préoccupations et les approches des usagers qui pratiquent les écoles au quotidien et celles des personnes en charge de la gestion de ces équipements. Ainsi, les étapes de diagnostic et les étapes d'élaboration de scénarios ont été soumises à débat à travers un comité de pilotage constitué de représentants des usagers, de techniciens de la commune et d'élus.

ARCHITECTURE



Plan masse de la commune avec répartition des différents équipements



Répartition actuelle des écoles sur le territoire

COMMUNE DE PONTLEVOY, « MAISON MÉDICALE » »



ÉTUDE DE PROGRAMMATION

La commune de Pontlevoy a sollicité les services du CAUE pour définir la faisabilité d'une maison médicale au sein d'une parcelle intégrant un bâtiment ancien qui demande une réhabilitation importante. Le choix du site est intéressant puisque la parcelle est située à proximité d'un cabinet médical existant. Le projet permettrait donc de réaliser un « pôle santé » cohérent.

L'étude du CAUE a posé les bases d'un futur travail de programmation. Elle a permis de mieux appréhender la faisabilité de l'opération, la nature des aménagements à effectuer ainsi que les premiers éléments en terme d'enveloppe budgétaire à consacrer au projet.

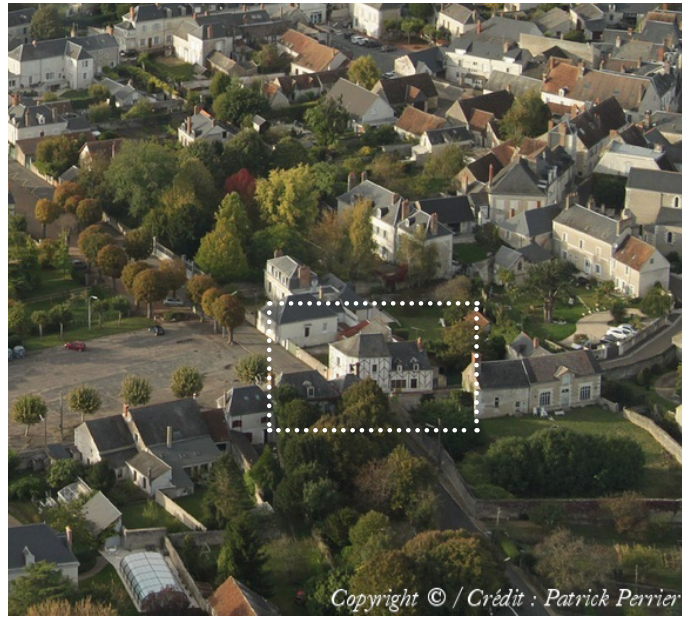
Les différentes simulations ont permis de préciser un schéma qui intègre la réhabilitation du bâtiment existant, sur la base de son positionnement dans le tissu ancien, et densifie un espace actuellement délaissé en proposant l'implantation d'une pharmacie.

L'hypothèse de constitution d'un « pôle médical » articulé autour d'activités médicales existantes, intégré au tissu ancien (en limite d'urbanisation du début du XIXe) et répondant aux besoins d'agrandissement et de réaménagement de la pharmacie, permet de maintenir la présence d'activités essentielles dans le centre bourg de Pontlevoy.

ARCHITECTURE



Un extrait du cadastre napoléonien (première moitié du XIXe siècle) qui montre le tissu ancien du centre bourg de Pontlevoy.



Copyright © / Crédit : Patrick Perrier

Le bâtiment à réhabiliter est positionné dans le tissu ancien

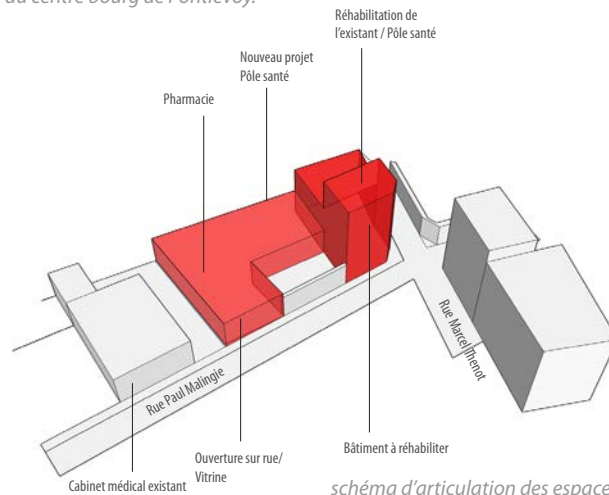
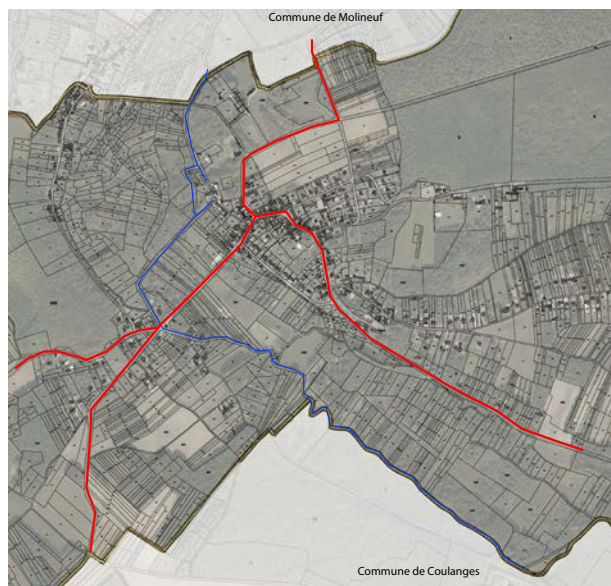


schéma d'articulation des espaces - état projet / à titre indicatif uniquement

COMMUNE DE CHAMBON-SUR-CISSE, MISE EN PLACE D'UNE PROCÉDURE DE MAPA



La qualité du centre bourg est étroitement liée à la relation entre le bâti et son paysage : bord de Cisse, venelles...

AMÉNAGEMENT D'UN LOTISSEMENT ET RÉFLEXION SUR L'AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DE L'ENTRÉE DE BOURG

Les élus de Chambon-sur-Cisse après avoir échangé avec leurs voisins de Molineuf sur la procédure de dialogue compétitif, ont sollicité le CAUE afin qu'il les accompagne dans la même démarche pour l'urbanisation de leur secteur 1AU « Le Clos du Prieuré ».

Le CAUE, après prise en compte des éléments existants sur le secteur et des volontés politiques, a proposé aux élus une autre procédure, à savoir un MAPA (marché à procédure adapté) avec remise de prestation, sous la forme d'une « intention d'aménagement ».

Après avoir expliqué la procédure aux élus communaux et donné un exemple (marché proposé par le maître d'ouvrage et rendu des maîtres d'œuvre), le CAUE

a réalisé un diagnostic, défini un programme et a participé à la rédaction des pièces pour la passation de l'appel d'offre.

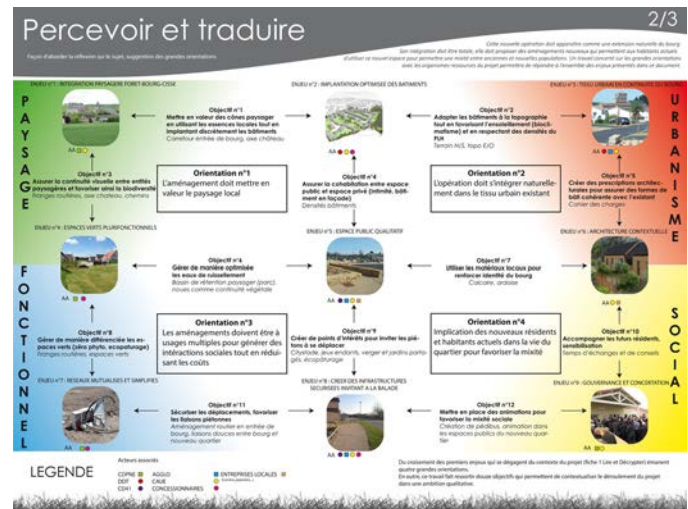
Le CAUE a accompagné la commission urbanisme pour analyser les candidatures (sur références et compétences) des six équipes (constituées d'un urbaniste, d'un paysagiste, d'un ingénieur VRD et d'un économiste). Comme annoncé dans les pièces du marché, seules 3 équipes ont été admises à remettre une prestation. Les 3 équipes ont été conviées à une visite de terrain et à échanger avec les élus. Ils ont ensuite remis une « intention d'aménagement », constituée de 3 panneaux A3, d'un « cahier unique » et d'un calendrier estimatif de chaque étape.

Le 1er panneau « LIRE ET DECRYPTER » présente la réflexion de l'équipe sur le programme fourni, la visite du site, son contexte et les contraintes existantes.

Le 2ème panneau « PERCEVOIR ET TRADUIRE » présente la façon dont l'équipe aborde la réflexion sur le sujet et suggère les grandes orientations. Le 3ème panneau « PROPOSER ET ILLUSTRER » évoque les moyens de mise en œuvre. En aucun cas, le projet ne devait être dessiné. Le « cahier unique » quant à lui, expose la méthode de travail de l'équipe, ainsi que la méthodologie utilisée avec les élus, les personnes publiques associées et avec la population lors des étapes liées à la concertation.

Le CAUE a accompagné les échanges avec les différentes équipes pour l'établissement d'un classement des candidatures sur leur valeur technique, basé sur la qualité de la réponse à la lettre-programme, la qualité de la méthodologie proposée, la capacité de conception et le planning proposé.

Après analyse des propositions financières et croisement avec la note technique obtenue, la mission a été confiée à l'équipe constituée du bureau d'études Area Urbanisme et du CDPNE. L'équipe a commencé sa réflexion et la constitution d'un diagnostic dès octobre pour le présenter en décembre. Ainsi se sont dégagés les enjeux du site et de son environnement, qui vont servir de base à la concertation avec la population et à la proposition de deux scénarios pour le premier trimestre 2017.



COMMUNE DE VILLEBAROU, « ESPACES PUBLICS »

DYSFONCTIONNEMENTS POINTÉS SUR LE TERRAIN

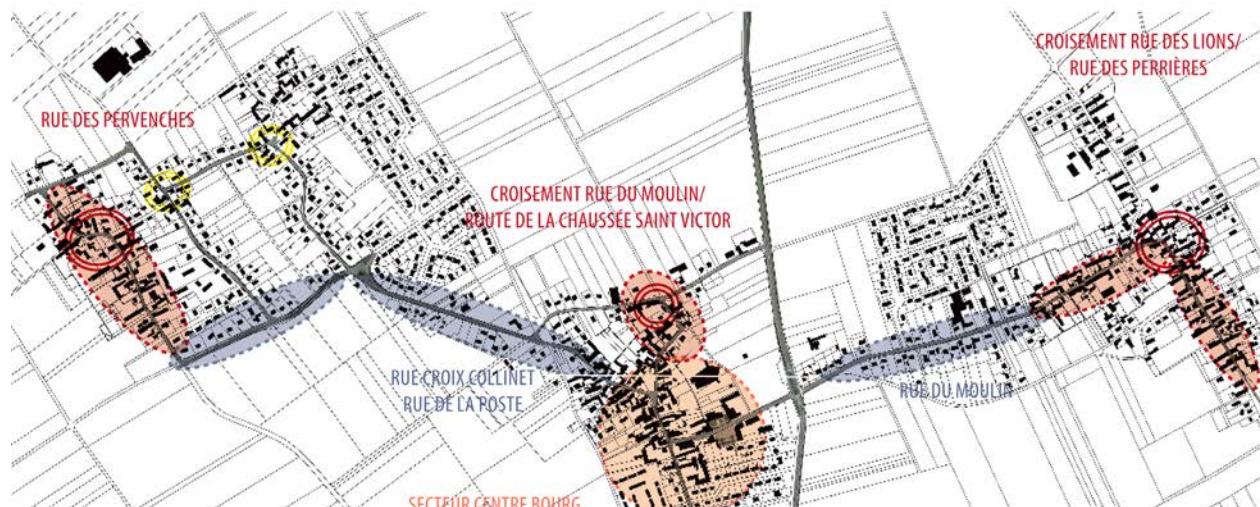


Schéma d'ensemble

RÉFLEXION SUR L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS SÉCURITÉ / CIRCULATION / EMBELLISSEMENT

La commune de Villebarou a sollicité les conseils du CAUE pour mener une réflexion sur la sécurité et l'embellissement de la ville. L'objectif de ce projet est de redonner une identité plus affirmée à Villebarou, dans l'esprit d'une ville « agréable et sécurisée », en travaillant sur :

- La sécurisation des déplacements doux : en reliant le centre bourg aux différents quartiers par des cheminements adaptés et sécurisés, en pensant le réseau de déplacement dans son ensemble en intégrant les contraintes des différents usagers, et en mettant en place des moyens pour diminuer la vitesse des véhicules.

- La mise en valeur des espaces publics : en développant un vocabulaire urbain et paysager sur l'ensemble du réseau, en valorisant les commerces, les services et autres équipements autour de l'aménagement de l'espace public, et en mettant en valeur le patrimoine architectural et paysager communal.

Le CAUE a mené dans un premier temps une réflexion d'ensemble sur le traitement des espaces publics, les déplacements et la sécurisation à l'échelle de la commune. Les différents espaces de dysfonctionnements ont été identifiés sur le bourg et ses écarts, puis hiérarchisés selon leurs enjeux au travers d'un schéma directeur à l'échelle du territoire. Cette première partie de l'étude a permis d'amorcer un

PAYSAGE



Simulations d'aménagement

processus de projet à court et moyen terme en mettant en avant les espaces prioritaires à requalifier, dont plus particulièrement le coeur de village.

La seconde phase d'étude a consisté à approfondir le projet d'aménagement du centre-bourg, avec une analyse plus fine des espaces publics et un travail de réflexion collective alimentée par le CAUE. Ce processus a permis d'aboutir à un périmètre de projet précis, ainsi qu'à l'élaboration d'un programme qui permettra ensuite à la commune de recruter un maître d'œuvre pour la conception de cet espace.

INTERVENTIONS DU CAUE HORS PARTICULIERS

EN ARCHITECTURE :

AUTHON - SALLE DES FÊTES. AZÉ - RÉHABILITATION MAISON EN LOCATIFS. BASILIQUE NOTRE DAME DE LA TRINITÉ - PARTICIPATION À LA RÉDACTION D'UNE PUBLICATION. BUSLOUP - TRANSFORMATION ÉCOLE EN LOGEMENT. CHAMBRE D'AGRICULTURE - RÉAFFECTATION ET MISE EN VALEUR DU SITE D'EXPLOITATION «LA BODINIÈRE». CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - FORMATION DES ARTISANS. CHITENAY - BÂTIMENTS COMMUNAUX. COLLÈGE DE CONTRES - «CHANGE TA COUR». CC BEAUCE ET FORET - ÉCOLES DE JOSNES. CONCRIERS - RECONVERSION MAISON. CONSEIL DÉPARTEMENTAL - JARDIN DE LA MAISON BLEUE. CONTRES - ÉCOLE RASÉ / GROUPE SCOLAIRE. CORMERAY - LOTISSEMENTS / SALLES COMMUNALES. COUFFY - EXTENSION SALLE DES FÊTES. DDT - GUIDE DES CONSTRUCTIONS EN ESPACES NAF. DRAC - INVENTAIRE BÂTIMENTS XXÈME. FEINGS ESPACES ATTENANTS À LA MAIRIE. LA FONTENELLE - RESTRUCTURATION ET ISOLATION SALLE POLYVALENTE. LASSAY SUR CROISNE - ÉGLISE. LESTIOU - BÂTIMENT DE L'ANCIENNE ÉCOLE. LOREUX - MENUISERIES MAIRIE. LORGES - RÉHABILITATION BÂTIMENT. MDE ROMORANTIN - PLATEAU TECHNIQUE. MARCHENOIR - SALLE DES FÊTES DANS HANGAR US. MER - CENTRE CULTUREL. MONDOUBLEAU - CHIFFRAGE PLATEFORME / REVITALISATION CENTRE BOURG. MUSIKENFÊTE - EXTENSION MUSÉE. NAVEIL - ÉCOLE. OUCQUES - ESPACES PUBLICS ANCIENNE PISCINE. PAYS VENDOMOIS - RENOV PLATEFORME. PRUNAY CASSEREAU - MAIRIE. PONTLEVOY - CENTRE ANCIEN. RÉGION CENTRE - PLAN BÂTIMENT DURABLE. ROMORANTIN - PLREH. SAINT AGIL - RÉHABILITATION BÂTIMENT. SAINT AIGNAN - DÉMOLITION MAISON. SAINT AMAND LONGPRÉ - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE MAIRIE. SAINT GERVAIS LA FORÊT - POINT ADOS / RESTAURANT SCOLAIRE. SARGÉ SUR BRAYE - ACCESSIBILITÉ. SELLES SUR CHER - FRICHE PCT. SELOMMES - PMR ET AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR MAIRIE. SOUDAY - RÉHABILITATION PRESBYTÈRE. SUÈVRES - MAISON MÉDICALE / MAIRIE. VALLIERES LES GRANDES - ACQUISITION BÂTIMENTS. VEUVES - RÉHABILITATION BÂTIMENT «LE CLOS DES OISEAUX». VILLEFRANCOEUR - BÂTIMENTS COMMUNAUX. VILLERABLE - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE MAIRIE. VILLIERS SUR LOIR - CABINET MÉDICAL.

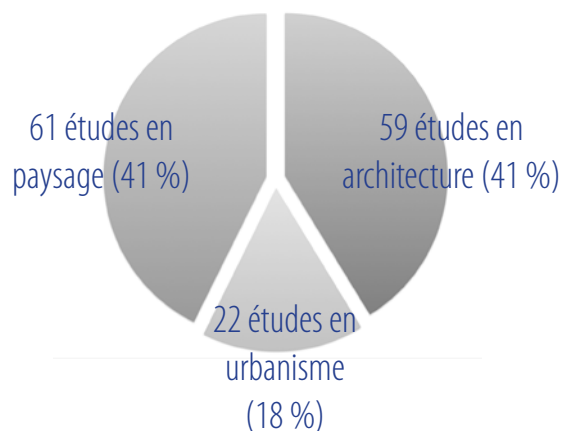
EN PAYSAGE :

AGGLOPOLYS - SUIVI DU PLAN PAYSAGE. ARVILLE - ESPACES PUBLICS. AZÉ - COEUR DE VILLAGE. BAUZY - JE JARDINE MA RUE. CHAMBRE D'AGRICULTURE - DÉPRISE AGRICOLE. CHAUMONT SUR THARONNE - PLACE ÉGLISE ET DEVANTURES. CHOUZY SUR CISSE - CENTRE BOURG. CC VALLÉE LOIR ET BRAYE - ZA LES GALLIENNES. CONAN - FLEURISSEMENT. CONSEIL DÉPARTEMENTAL - VILLES ET VILLAGES FLEURIS. COUR CHEVERNY - COEUR DE VILLAGE. CRUCHERAY - SÉCURISATION AIRE DE JEUX. DHUIZON - AMÉNAGEMENT CARREFOUR. FEINGS - ESPACES ATTENANTS À LA MAIRIE. FONTAINES EN SOLOGNE - COEUR DE VILLAGE. LANCÔME - ACCESSIBILITÉ ÉGLISE. LANDES LE GAULOIS - ESPACES PUBLICS. LES MONTILS - ABORDS ÉGLISE. LORGES - AMÉNAGEMENT DE DEUX JARDINS. MAVES - COEUR DE VILLAGE. MÉHERS - AMÉNAGEMENTS AUTOUR DE L'ÉGLISE. MEMBROLLES - PLACE / COEUR DE VILLAGE. MENARS - LAVOIR. MER - AVENUE MAUNOURY ET PLACE HALLE / COEUR DE VILLAGE. MESLAND - AMÉNAGEMENT JARDIN ÉGLISE / ESPACES PUBLICS. MISSION VAL DE LOIRE - LES RENDEZ-VOUS DU VAL DE LOIRE. MONDOUBLEAU - JARDIN DE LA MAISON CHAPOTON. MORÉE - JE JARDINE MA RUE. NOYERS SUR CHER - PLACE CENTRALE. ONZAIN - AMÉNAGEMENT PARKING RUE DE TOURAINE / PARKING MAIRIE / ROND POINT. OUZOUEUR LE MARCHÉ - VOIE ROMAINE / ENTRÉE DE BOURG / AVENUE DE BRETAGNE / URBANISATION PARCELLE. PEZOU - TERRAIN LUDIQUE ET SPORTIF / ATELIERS PARTICIPATIFS. POUILLÉ - PRÉSENTATION DE LA MISSION «JE JARDINE MA RUE». RENAY - AMÉNAGEMENT CENTRE BOURG. RHODON FLEURISSEMENT PARTICIPATIF. SAINT CLAUDE DE DIRAY - PARKING ÉCOLE. SAINT DYÉ - COEUR DE VILLAGE. SAINT GEORGES SUR CHER - ENTRÉE DE VILLE. SASNIÈRES - COEUR DE VILLAGE. SARGÉ SUR BRAYE - CAMPING ET AIRE DE LOISIRS. VERDES - CHAUSSÉE ROMAINE / ZONE DE LOISIRS. LA VILLE AUX CLERCS - DÉCOUPAGE FONCIER. VILLEBAROU - CRÉATION CIMETIÈRE PAYSAGER. VILLECHAUVE - AMÉNAGEMENT PLAN D'EAU. VILLEXANTON - EMBELLISSEMENT VILLAGE / JARDINONS NOS VILLAGES. VILLIERS SUR LOIR - COEUR DE VILLAGE / FLEURISSEMENT PARTICIPATIF.

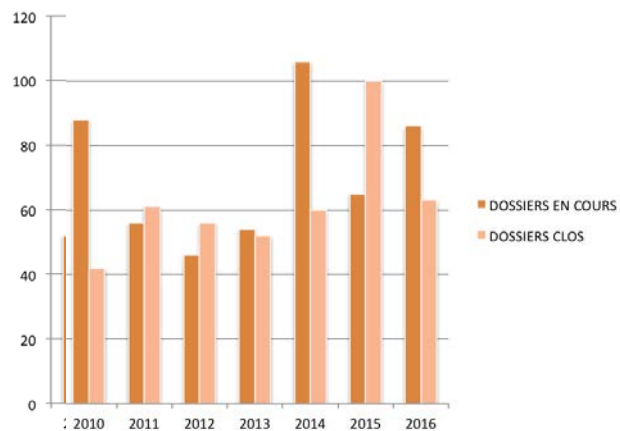
EN URBANISME :

AMF - FORMATION PLUI. CC BEAUCE VAL DE LOIRE - ZA LES MOUÉES. CC GRAND CHAMBORD - PPM / PLUI. CC COLLINES DU PERCHE - SUIVI OFFRES PLUI. CC PERCHE HAUT VENDOMOIS - SUIVI PLUI. DANZÉ - EXTENSION URBAINE. DDT - PARTENARIAT 5 CLUBS PLUI. FOSSÉ - DIVISION CADASTRALE. LESTIOU - PLU . MÉNARS - PLU. NEUVY - CONSEILS SUR LOTISSEMENT. SAINT DENIS SUR LOIRE - ZONE 1 AU. SALBRIS - TECHNOPARC / REVITALISATION CENTRE BOURG. SAINT FIRMIN - PLU. SAINT JEAN FROIDMENTEL - PLU / LOTISSEMENT. SOINGS EN SOLOGNE - CAHIER DES CHARGES LOTISSEMENT. VENDÔME - BILAN SCOT / SUIVI PPA.

Répartition des 142 études :



Évolution du nombre d'études depuis 2010 :



LES PARTICULIERS DANS LEUR PROJET

Le conseil aux particuliers est une des missions fondatrices des CAUE. Elle est gratuite et offre aux personnes souhaitant construire ou rénover la possibilité d'échanger, de s'informer, de réfléchir sur leurs projets.

L'assistance architecturale aux particuliers permet de répondre aux interrogations des personnes préoccupées et parfois démunies devant la complexité du projet qu'ils mettent en œuvre. Car construire, rénover, agrandir ou réhabiliter représente toujours des investissements financiers importants et souvent beaucoup d'énergie pour faire les choix pertinents.

L'échange, la discussion avec l'architecte permet de réfléchir à son projet avec un peu de recul, de regarder avec un professionnel le plan que l'on a dessiné ou qui est proposé par un constructeur. Le conseil permet d'aborder les questions que l'on n'ose parfois pas poser vis-à-vis du terrain ou de la maison, de comprendre les règlements. Il autorise enfin de parler librement d'architecture, de ses goûts et de ses désirs.

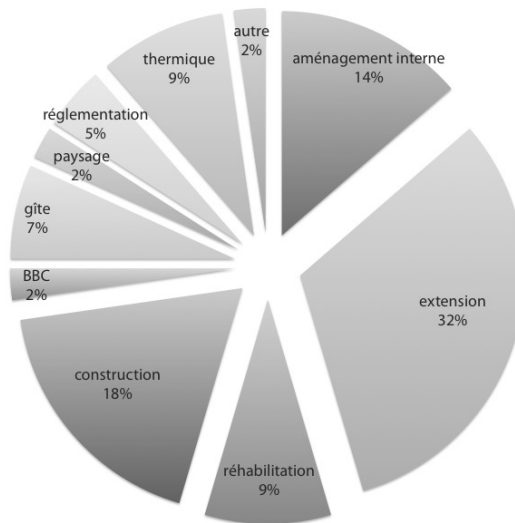
Les particuliers apprécient cette écoute, l'attention que l'on porte à leur projet, ce temps de discussion libre avec une personne indépendante.

Les architectes du CAUE reçoivent au CAUE ou dans les communes où se déroulent les commissions d'urbanisme. Parfois ils se déplacent sur le terrain pour apprécier la construction, son contexte et répondre avec pertinence.

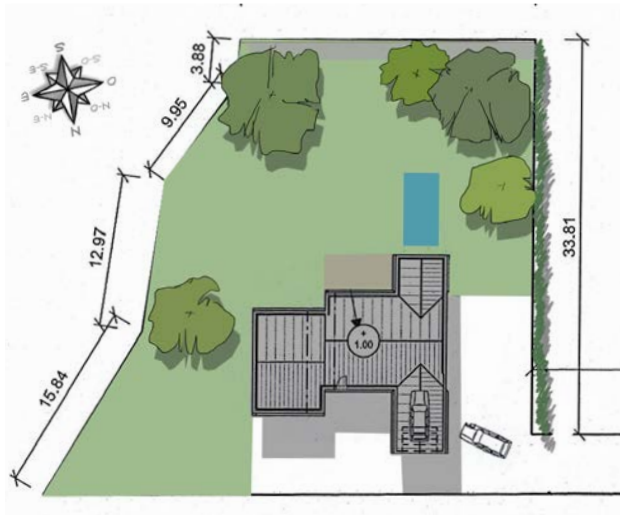
Le CAUE assure également un conseil sur le paysage. Il permet de réfléchir sur son jardin, d'imaginer des solutions pour embellir ou valoriser son terrain.

Par ailleurs, le CAUE continue de s'investir dans les commissions d'urbanisme qui se déroulent en communes. Dans ce cadre le CAUE apporte son expérience sur tous les dossiers examinés. Il propose parfois de rencontrer les particuliers pour améliorer un projet incompatible avec les règlements d'urbanisme existants. Il suggère aussi aux particuliers d'enrichir la qualité du projet en corrigeant certaines erreurs de fonctionnement ou en les informant de solutions plus adaptées à leur construction. Ces commissions sont enfin le lieu d'un échange profitable entre les différents acteurs qui participent à la construction du cadre de vie. Il permet d'échanger au-delà du permis de construire, sur la qualité des lotissements et de la ville.

Répartition des 44 RDV particuliers



ACCOMPAGNEMENT D'UN PARTICULIER POUR LA MISE EN VALEUR DE SES ESPACES EXTÉRIEURS



UN JARDIN SEC / PALETTE VÉGÉTALE



Ciboule
Allium fistulosum
Fleurs : blanc juillet
Hauteur = 20 à 50 cm
Bulbe, feuille, fleur, tige



Ciboulette
Allium schoenoprasum
Fleurs : rose mai/juin
Hauteur = 20 cm
Bulbe, fleur, tige, feuille



Ciboulette ail ou chinoise
Allium tuberosum
Fleurs : blanc juin/septembre
Hauteur = 30 à 50 cm
Fleur



Menthe cog, grande balamite
Tanacetum balsamita
Fleurs : blanc mai/juillet
Hauteur = 80 à 100 cm
Feuille
odeur de menthe frottée



Thym (il en existe une dizaine adaptables localement)
Thymus officinalis
Fleurs : mauve discrètes
Hauteur = 5 à 20cm

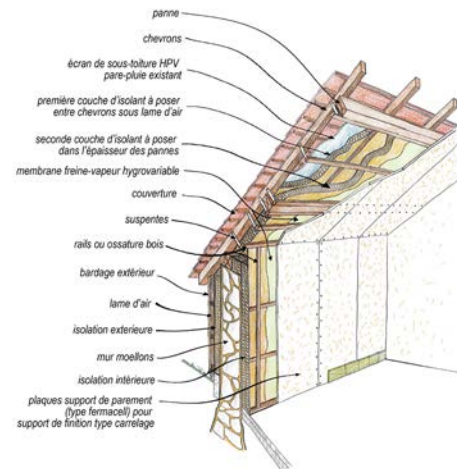
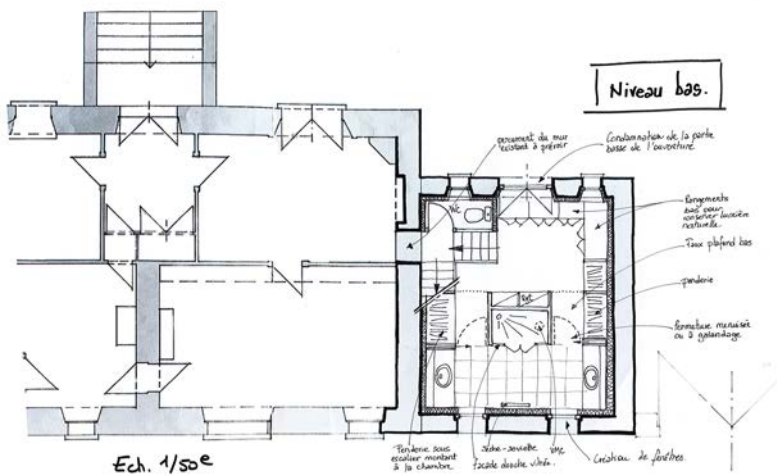


Santoline
Santolina chamaecyparissus
Fleurs : jaune en été
Hauteur = 20cm à 50cm



Plante curry
Helioscymum italicum
Fleurs : jaune en été
Hauteur = 20cm à 50cm

ACCOMPAGNEMENT D'UN PARTICULIER POUR LA RÉHABILITATION DE SON LOGEMENT



AGGLOPOLYS « 1000 ARBRES POUR LE CLIMAT »



PLANTATION ET GESTION DES PREMIÈRES ANNÉES DES ARBRES

Agglopolys a sollicité le CAUE pour l'accompagner dans la mise en place d'un projet de plantation incitatif dans le cadre des objectifs du territoire à énergie positive et du plan paysage. Le CAUE a collaboré à la mise en place de la méthodologie de l'appel aux communes. Il a instruit des dossiers de candidatures des communes. Il s'est notamment chargé de rencontrer les communes sur site pour mettre en débat les projets des collectivités et s'assurer que les choix de végétaux (espèces, nombres, implantations) soient adaptés aux contraintes des sites identifiés : usages des lieux, objectifs des aménagements, sols, exposition, espace disponible...

A la suite de ces visites de terrains, Agglopolys et le CAUE

ont organisé une formation technique. Jack Boutaud, arboriculteur, a proposé une journée de formation sur la plantation et l'entretien des jeunes arbres (suivi, taille de formation). Cette journée, organisée à Vineuil, a réuni 30 participants, venus de communes d'Agglopolys, ce qui leur a permis de découvrir les stratégies et techniques en matière de plantation et gestion du patrimoine arboré au sein de la commune et de permettre des échanges riches entre techniciens.

Une formation sur la gestion du patrimoine arboré sera proposée à d'autres territoires du départements durant l'année 2017.

PAYS VENDÔMOIS « GESTION DES CIMETIÈRES / LEGISLATION FUNÉRAIRE »



AUTRES FORMATIONS PROPOSÉES EN 2016 :

En partenariat avec l'AMF
LES ÉLÉMENTS CLÉ DU PLUI

En partenariat avec le CVRH de Tours
LA DENSIFICATION DES CENTRES-BOURGS

JOURNÉES D'INFORMATION

À la demande du pays vendômois, le CAUE et l'AMF ont été sollicités pour construire une formation sur la gestion des cimetières. Une journée complète a été organisée de façon à balayer les aspects juridiques (AMF) et les enjeux de gestion et d'aménagement. Le CAUE a proposé une exploration historique des cimetières en France permettant de comprendre les formes actuelles et héritées des cimetières du territoire. Un tour d'horizon de projet de réaménagement, d'agrandissement ou de création de cimetières contemporains ont permis d'introduire les notions de cimetières-parcs et de découvrir des traitements qualitatifs des enjeux contemporains des cimetières notamment la gestion

des cendres (columbarium, jardin du souvenir et cavurnes notamment). En complément, la FREDON centre et le CDPNE sont intervenus pour développer la problématique des gestions alternatives aux pesticides dans ces espaces. Ces deux journées de formations ont été accompagnées de visites de cimetières permettant d'appréhender les enjeux d'aménagement pour les communes et d'évoquer des pistes d'évolution pour l'avenir. Cette thématique sera explorée en 2017 via un accompagnement spécifique de 5 communes du pays vendômois et par l'organisation d'un voyage d'étude.

VILLE DE BLOIS, SERVICE VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



LA BASILIQUE NOTRE DAME DE LA TRINITÉ ET BLOIS PAR LES TOITS

Le CAUE a co-organisé deux actions de sensibilisation au patrimoine local avec le service Villes et Pays d'Art et d'Histoire de la ville de Blois.

Une table ronde à la Basilique de la Trinité, Chef-d'œuvre de l'art sacré des années 30, retraçant l'histoire de cette architecture qui marqua le paysage de l'entre-deux guerres. Cet événement a rassemblé près d'une centaine de personnes et permis de retracer l'histoire et comprendre les caractéristiques architecturales de ce Chef-d'œuvre de l'art sacré des années 30, la basilique est aujourd'hui un lieu de pèlerinage important consacré à la Vierge. Au sein de ses murs, une lumière

douce et colorée habille les visiteurs et les plonge dans la contemplation. Quelle est l'histoire de cette architecture qui marqua le paysage de l'entre-deux guerres et quelles en sont les enjeux de conservation et de valorisation aujourd'hui ?

Une visite de Blois par les toits, à partir de 3 spots soigneusement sélectionnés (la tour du Foix, la maison de la magie, la maison Paget et l'École de la Nature et du Paysage), les visiteurs ont pu appréhender de façon inédite l'histoire de l'aménagement urbain de Blois.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS, VISITE DANS LE LOIRET



Le jardin de la Charpenterie



Les pépinières Travers

« AUTOUR DES GRIMPANTES »

Le mardi 5 Juillet, le CAUE proposait une journée de visite dans le cadre de l'animation départementale du réseau des villes et villages fleuris. Cette sortie s'inscrit dans un cycle consacré à la découverte de la diversité végétale et permet d'explorer les modes de production de différents végétaux, de découvrir les filières de productions régionales et l'utilisation de ces végétaux dans l'espace public.

Le matin, visite des pépinières Travers à Saint-Cyr-en-Val, premier producteur français de clématites. Avec une présentation théorique en salle autour de l'utilisation des clématites et autres grimpanes. Au programme : conseils techniques, présentation des différents usages possibles (association avec d'autres végétaux, utilisation

en couvre-sol...), conseils pour la plantation, la conduite et la taille.

L'après midi, la visite du Jardin de la Charpenterie, à Orléans, a permis de compléter la visite du matin par la découverte d'une grande pergola urbaine sur laquelle de nombreuses grimpanes ont été mises en place. Réalisé en 2003, ce jardin sur dalle présente des espaces aux ambiances et aux échelles variées. Au-delà de la présence des grimpanes, ce jardin présente une palette végétale très riche et a permis de débattre, entre autres, sur l'usage des feuillages, l'utilisation des couvre-sols et d'autres stratégies de mise en place de couverts végétaux, composition, place du « sauvage » dans les massifs ...

LA BIENNALE «NATURE&PAYSAGE» 2016



« L'ARBRE »

A la différence des précédentes rencontres, la nouvelle édition NATURE&PAYSAGE a adopté un format de Biennale qui présente l'avantage de mêler les approches thématiques et les formats. Les conférences initiales ont été complétées par des expositions, des installations, des ateliers et des territoires d'expérimentation pour aboutir à une manifestation polymorphe, multisites, permettant de fournir une grande variété d'approches destinée à un large public.

Le thème 2016, L'ARBRE, a permis d'approcher à la fois les questions botaniques mais également les enjeux écologiques, économiques et culturels. L'arbre fait partie des paysages et nous confronte à leurs histoires, à leur transformation et à leur fragilité. Au milieu de ses semblables, en forêt, il incarne un enjeu économique « reflétant fidèlement notre rapport au

territoire ». Souvent menacé, il remplit pourtant un rôle fondamental dans l'écologie urbaine et constitue une alternative plausible face aux changements climatiques.

Pendant deux jours, des tables rondes, des conférences, des expositions, projections et débats permettent d'offrir une large palette de points de vue et d'approches autour de la problématique de L'ARBRE, au regard des connaissances actuelles, des enjeux environnementaux et, dans une perspective d'utilisation de la ressource, des pratiques et des usages possibles. L'architecture n'a pas été oubliée puisqu'une demi-journée a été consacrée à l'architecture bois. Parmi les personnes présentes à la Biennale : Francis Hallé, Ernst Zurchër, Daniel Vallauri, Alain Ceccaroli, Dominique Mansion, Caroline Mollie, Chantal Pradines, Christian Gimonet, Roland Schweitzer, Hiroshi Naruse, Boris Jollivet...

EXPOSITION « PARTIR »



ARCHITECTURES ET MOBILITÉS

À l'occasion des Rendez-vous de l'histoire 2016, le Frac Centre-Val de Loire inaugurerait, sur l'invitation et en partenariat avec le CAUE de Loir-et-Cher, son programme d'expositions 2016-2017 au Château Royal de Blois. Le thème « Partir » des Rendez-vous de l'histoire 2016, trouve dans cette exposition éponyme une résonance marquante au travers d'œuvres d'artistes et de projets d'architectes de la collection Frac Centre-Val de Loire qui interrogent depuis les années 1950 le devenir nomade de l'Homme des 20^e et 21^e siècles.

L'exposition se conclut par une mise en perspective de la question de la mobilité dans nos mondes contemporains sous la forme d'une carte blanche au collectif PEROU, notamment remarqué pour son action dans la «Jungle» à Calais. Elle présente en parallèle une sélection de projets conçus dans le cadre du concours d'architecture « petites machines à habiter » (CAUE de la Sarthe).

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE



LA BASILIQUE NOTRE DAME DE LA TRINITÉ

Le 16 septembre, à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, le CAUE a guidé sept classes - du CM1 à la 6ème - dans leur découverte de la Basilique Notre Dame de la Trinité.

A travers le récit des premières expériences d'architecture religieuse en ciment armé, l'émergence du courant de l'Architecture Moderne, l'histoire des protagonistes principaux de ce projet atypique (commanditaire, architecte, sculpteurs, orfèvres, maîtres verriers...), les enfants ont pu découvrir l'origine des formes et du vocabulaire de ce patrimoine religieux à l'histoire mouvementée. Derrière les bas-reliefs, les vitraux aux couleurs scintillantes, les mosaïques et bien d'autres détails de conception, ils ont pu cerner toutes les histoires

d'hommes et toutes les convictions qui ont abouti à la réalisation d'un ensemble à l'apparence très homogène et pourtant, ayant fédéré de grands noms du monde artistique des années 30.



L'ÉVOLUTION DU MODE D'HABITER

Dans le cadre d'un projet d'EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires), des enseignants du collège Michel Bégon de Blois ont sollicité le CAUE pour intervenir auprès de deux classes de cinquième autour du thème de l'utopie. Les élèves devaient aborder ce thème à travers plusieurs matières et donc, plusieurs outils d'expression (expression écrite pour le français, maquette pour la technologie...).

Pour aborder ce vaste sujet, le CAUE a choisi de décliner différents projets utopiques passés ou en cours, sur divers continents (ou territoires maritimes). L'approche a été simplifiée de façon à ce que des élèves de 12 ans puissent comprendre les processus de création de ces projets. Ainsi, pour chaque utopie, les élèves ont pu

découvrir les origines sociales et familiales des différents inventeurs, leurs professions, leurs sensibilités, les personnages et/ou phénomènes sociaux, politiques ou environnementaux les ayant influencés avant de découvrir la forme de leurs projets. Cet exercice a permis aux élèves de prendre conscience que la forme d'un projet était beaucoup plus complexe et chargée de sens qu'il pouvait y paraître à première vue et, que de siècles en siècles, certaines considérations sociétales ont été régulièrement remises sur l'ouvrage, alimentant de grandes passions et de grandes ambitions.

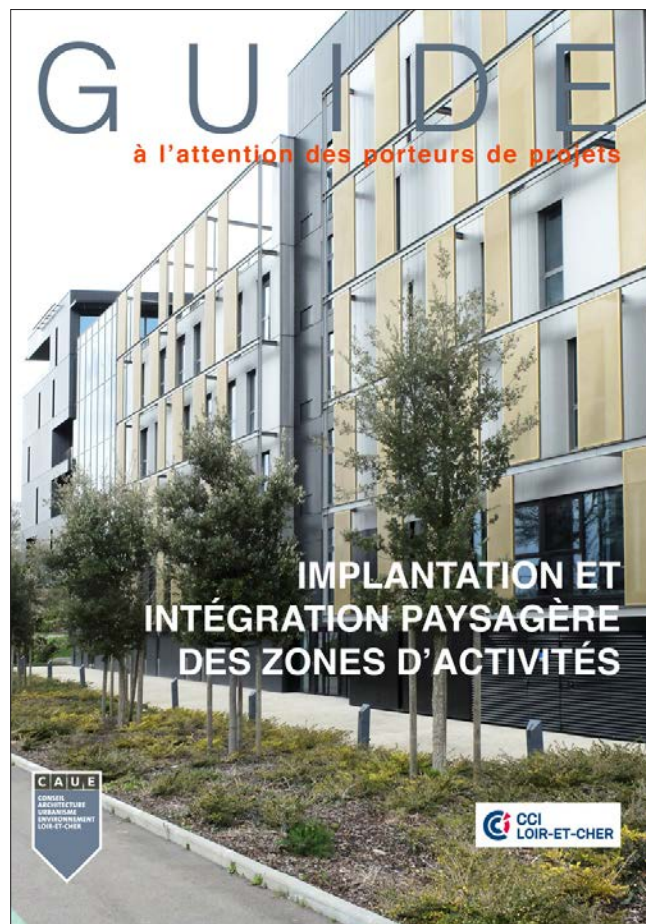
PUBLICATION

LES ZONES D'ACTIVITÉS :

Ce guide, réalisé à l'attention des collectivités territoriales, des aménageurs et des porteurs de projets, a été conçu à la demande de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loir-et-Cher. Avec comme objectif d'encourager des aménagements de qualité des zones d'activités, souvent déconnectées de leur environnement naturel et urbain et de les inscrire dans un projet global de territoire (guide en ligne sur www.caue41.fr).



Extrait : coupes de principe d'une limite traitée avec un fossé ou un talus planté



LA PRESSE REGIONALE :

Cet été, le CAUE a collaboré à la rédaction de trois articles dans la série « patrimoine à découvrir » de la Nouvelle république :



Histoire des logements du cirque Amar à Blois



L'église Saint-Pierre de Cabochon à Blois



Le petit Solognot s'est penché sur le travail entrepris par le CAUE sur le technoparc de Salbris :

LE TECHNOPARC DU FUTUR

La Rédaction | 20 octobre 2016 | Sologne des Rivières | Pas de commentaire

Le Petit
Solognot.com



Dans le cadre de la réflexion visant à améliorer l'attractivité du Technoparc, la ville de Salbris a organisé le 7 octobre une réunion destinée aux chefs des entreprises implantées dans cette zone d'activité où le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de Loir et Cher a fait part de ses pistes de réflexion.

« Nous souhaitons développer cette zone pour en faire un site moderne, explique Olivier Pavy, maire de Salbris. Le Technoparc bénéficie d'avantages comme la proximité de l'autoroute et a été récemment doté de la fibre optique. Son intérêt est qu'il y a encore de la réserve foncière contrairement à d'autres sites. Mais ses aménagements sont anciens et faits pour une seule entreprise, Matra. La compétence du développement économique reviendra à partir du 1^{er} janvier prochain en vertu de la loi NOTRE aux communautés de communes. Le Technoparc sera donc géré par la communauté de communes de la Sologne des Rivières et non plus par la ville de Salbris. L'enjeu de la démarche initiée par la ville est que ceux qui y sont installés bénéficient d'un cadre de vie adapté à leur développement. La CAUE ira voir chaque chef d'entreprise afin de tenir compte de ses souhaits pour le plan d'aménagement. Je souhaiterais que chaque chef d'entreprise s'approprie sa partie afin que cela corresponde à l'image qu'il veut donner à son entreprise. »

Pour Bruno Marmiroli, son directeur, le CAUE doit porter un regard collectif sur le Technoparc. « Les zones d'activité ont considérablement évolué depuis quarante ans, précise-t-il. Le Technoparc est un site paysager où il y a des arbres, proche d'un environnement boisé qui lui confère un cadre ayant une certaine valeur qualitative. Il bénéficie d'une bonne desserte réseau mais avec une difficulté d'accès de la rue des Cousseaux et de peu de visibilité. La signalisation sera à revoir. Sa voirie très généreuse liée à l'ancienne activité du site est dans un état moyen. Tous les réseaux sont à reprendre. Une réflexion doit être menée sur les espaces de convivialité, ceux destinés aux piétons et aux cyclistes, sur la répartition des stationnements et sur le calibrage des voies selon les besoins des entreprises. La zone devra être aménagée afin de pouvoir recevoir à la fois des activités industrielles et libérales. Ce travail implique une projection dans les quinze ou vingt prochaines années. »

La prochaine étape consistera en la remise d'un questionnaire aux différents chefs d'entreprises qui sera suivie d'entretiens individuels avec le CAUE.

ANNIVERSAIRE

2017, LES 40 ANS DE LA LOI SUR L'ARCHITECTURE ET LES CAUE

40
ANS
LOI SUR
L'ARCHI-
TECTURE
1977 **2017**

des grands ensembles puis des zones pavillonnaires laissait craindre déjà une France «moche». Il y a quarante ans, le 3 janvier 1977, la loi sur l'architecture était adoptée. Issue de longs et passionnants débats parlementaires, et portée par des figures comme Michel d'Ornano, Miche Guy ou Françoise Giroud, cette loi apporte alors des changements majeurs en faveur de la qualité architecturale. Elle encourage le recours à des professionnels et donne une plus grande portée à la responsabilité de l'acte de construire. Cette loi crée aussi et surtout une structure unique en son genre : le CAUE qui, à l'échelon du département, assure une mission de service public au bénéfice des candidats à la construction, aux élus et techniciens des collectivités territoriales, aux services de l'État ou aux acteurs de la culture et de l'éducation.

En cette date anniversaire particulière, le réseau des CAUE célèbre avec une certaine émotion et un vrai enthousiasme les 40 ans de la loi sur l'architecture.

« En 1907, au Danemark, des architectes, pour corriger la mauvaise qualité des constructions nées d'un exode rural massif vers les centres urbains, se sont regroupés pour organiser une assistance architecturale gratuite et ouverte à tous. En France, c'est dans les années 1960 et 1970 que les débats de société ont commencé à se focaliser sur la banalisation des constructions et du cadre de vie. L'époque

Bien connu des collectivités de Loir-et-Cher avec qui il collabore régulièrement, le CAUE de Loir-et-Cher l'est moins des habitants. Cet anniversaire est l'occasion de préciser le rôle et les missions de cette structure associative départementale présidée par Mme Marie-Hélène Millet, conseillère départementale.

Le CAUE est investi d'une mission d'intérêt public ayant objectif la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement à travers le développement de l'information, la sensibilisation et l'esprit de participation du public.

Aujourd'hui, l'équipe du CAUE de Loir-et-Cher poursuit, conformément à ses statuts, ses missions de conseil auprès des collectivités et des particuliers mais également desensibilisation et d'information à travers l'organisation de manifestations culturelles, de rencontres, de journées thématiques ou d'ateliers pédagogiques sur l'ensemble du territoire départemental. La qualité du cadre de vie, des paysages et de l'environnement reste sa principale préoccupation.

En 40 ans, la production architecturale, le développement urbain et les questions liées à la transition énergétique, l'environnement ou la protection et la valorisation du patrimoine ont évolué mais la mission d'intérêt général portée par les CAUE demeure plus que jamais d'actualité. » (FNCAUE - janvier 2017)

Pour en savoir plus sur l'actualité du CAUE, son fonctionnement ou les événements liés aux 40 ans de la loi sur l'architecture ou bien pour prendre rendez-vous pour un conseil d'architecte ou de paysagiste gratuit, n'hésitez pas à contacter le CAUE ou à vous rendre sur le site internet <http://www.caue41.fr> et sur la page facebook du CAUE.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS À VENIR

LES VISITES DE L'OBSERVATOIRE CAUE

L'Observatoire CAUE se veut un outil de capitalisation de l'information sur les réalisations architecturales, urbanistiques et paysagères, recensées par département et/ou région. Cette année le CAUE propose de vous faire découvrir des réalisations exemplaires figurant sur le site de cet observatoire.

(www.caue-observatoire.fr)

Programme de mars à juillet 2017

- 20 Mars 17h00 **Observatoire Loire - La-Chaussée-Saint-Victor**
Réhabilitation d'un bâtiment pour la mise en place de l'observatoire Loire, Balise de Loire, projet écoresponsable.
(visite dans le cadre de l'assemblée générale du CAUE)
- 25 Avril 17h00 **Bâtiment de logements collectifs et de commerces La-Chapelle-Vendômoise**
Dans le cadre du projet coeur de village porté par la commune, construction de 4 logements, 3 commerces et 1 cabinet médical.
- 23 Mai 17h00 **Salle intergénérationnelle - Fossé**
Construction d'un complexe intergénérationnel à structure bardage bois et toiture végétalisée et d'une école de Musique.
- 20 Juin 17h00 **Pavillon d'exposition de la Fondation du doute - Blois**
Construction d'un hall d'exposition dans la cour sud de la fondation du doute.
- 4 Juillet 16h00 **Médiathèque Nef Europa - Montoire-sur-le-Loir**
Création d'une médiathèque dans l'ancien couvent Saint Augustin.
- Musikenfête - Montoire-sur-le-Loir**
Réhabilitation d'un bâtiment en Musée Spectacle consacré aux musiques traditionnelles du monde.



Visites gratuites d'environ 2 heures, en présence du maître d'ouvrage et du maître d'oeuvre de l'opération.
Inscription obligatoire au CAUE : 02 54 51 56 50 - contact@caue41.fr - Rendez-vous sur place

ET AUSSI

EVENEMENTS

- 23 mars 2017 Carrefour des territoires, le devenir des territoires ruraux
- Mai 2017 Café historique, les paysages viticoles
- 2ème sem 2017 Conférence, le patrimoine XXème : protection, restauration, connaissance

DEPLACEMENTS – VOYAGES

(à destination des élus et techniciens des collectivités)

- Printemps 2017 Bretagne : territoire de l'EPFB et Pays du Mené et/ou Perriés (Manche)
- Printemps 2017 Visite « La gestion et l'aménagement des cimetières »
- Automne 2017 Vosges : Atelier Haha, ville de TENDON, filière bois construction
- Automne 2017 Visite « les zones d'activités, entre reconversion et aménagement »

FORMATIONS

(à destination des élus et techniciens des collectivités)

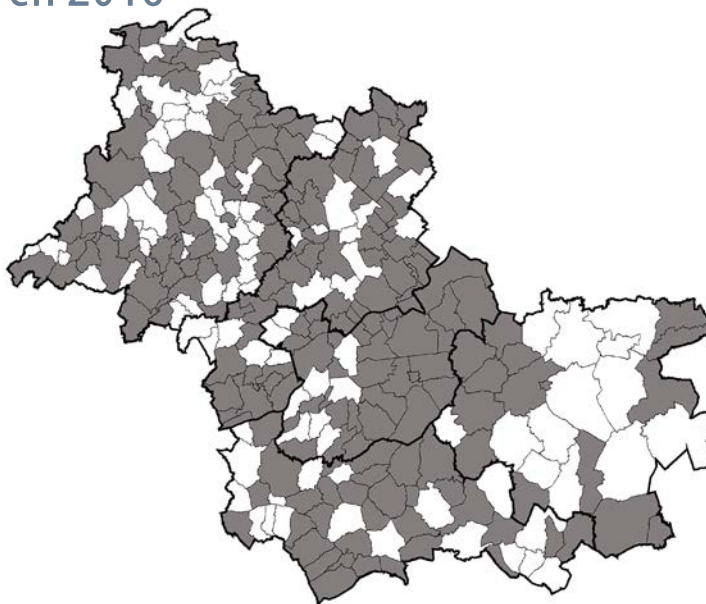
- Printemps 2017 Gestion et aménagement des cimetières (Pays Vendomois)
- Automne 2017 Gestion du patrimoine arboré
Gestion du patrimoine bâti

AUTRES EVENEMENTS

- Universités d'été des CAUE organisées par l'Union régionale des CAUE du Centre Val-de-Loire
- Journées européennes du Patrimoine,
- Visites en collaboration avec le réseau des Villes et Pays d'Art et d'histoire... (Blois par les toits, lectures de paysage...).

Les précisions vous seront communiquées sur le site « www.caue41.fr » et sur notre page facebook.

LES ADHÉRENTS en 2016



COLLECTIVITÉS LOCALES :

Ambloy
Areines
Artins
Arville
Autainville
Authon
Avaray
Azé

Bauzy
Beauce la Romaine
Beauvilliers
Billy
Blois
Boisseau
Boursay
Bracieux
Brévainville
Briou
Busloup

Cellé
Chambon-sur-Cisse
Chambord
Champigny-en-Beauce
Chaon
Châteauvieux
Châtres-sur-Cher
Chaumont-sur-Loire

Chauvigny-du-Perche
Chémery
Cheverny
Chitenay
Choussy
Chouzy-sur-Cisse
Conan
Concriers
Contres
Cormenon
Coudes
Couffy
Coulanges
Cour-Cheverny
Cour-sur-Loire
Courbouzon
Crouy-sur-Cosson
Crucheray

Danzé
Dhuizon

Épiais

Faye
Feings
Fontaine-Raoul
Fontaines-en-Sologne
Fossé
Fresnes
Fréteval

Gombergean

Herbault
Houssay
Huisseau-en-Beauce
Huisseau-sur-Cosson

La-Chapelle-Enchérie
La-Chapelle-Montmartin
La-Chapelle-Vendômoise
La-Chaussée-Saint-Victor
La-Ferté-Beauharnais
La-Ferté-Imbault
La-Ferté-Saint-Cyr
La-Fontenelle
La-Ville-aux-Clercs
Lancôme
Landes-le-Gaulois
Lassay-sur-Croisne
Lavardin
Le-Plessis-Dorin
Le-Poislay
Les Montils
Lestiu
Lignières
Lisle
Lorges
Marchenoir
Mareuil-sur-Cher
La-Marolle-en-Sologne
Marolles

Maslives
Maves
Mazangé
Méhers
Ménars
Mennetou-sur-Cher
Mer
Mesland
Meusnes
Mondoubleau
Mont-prés-Chambord
Monteaux
Monthou-sur-Cher
Montlivault
Montoire-sur-le-Loir
Montrichard
Montrieux-en-Sologne
Montrouveau
Morée
Muides-sur-Loire
Mur-de-Sologne

Naveil
Neung-sur-Beuvron
Neuvy
Nourray
Noyers-sur-Cher

Onzain
Orçay
Oucques

Pierrefitte-sur-Sauldre
Pontlevoy
Pouillé
Prunay-Cassereau
Pruniers-en-Sologne

Renay
Rhodon
Roches
Rougeou
Ruan-sur-Eggonne

Saint-Agil
Saint-Aignan
Saint-Amand-Longpré
Saint-Avit
Saint-Claude-de-Diray
Saint-Denis-sur-Loire
Saint-Dyé-sur-Loire
Saint-Firmin-des-Près
Saint-Georges-sur-Cher
Saint-Gervais-la-Forêt
Saint-Hilaire-la-Gravelle
Saint-Jacques-des-Guéretes
Saint-Jean-Froidmental
Saint-Laurent-des-Bois
Saint-Laurent-Nouan
Saint-Martin-des-Bois
Saint-Sulpice-de-Pommeray
Sainte-Gemmes
Sambin
Santenay

Sargé-sur-Braye
Sasnières
Sassay
Savigny-sur-Braye
Seigy
Seillac
Selles-sur-Cher
Selommes
Séris
Seur
Soings-en-Sologne
Souday
Sougé
Souvigny-en-Sologne
Suèvres

Talcy
Ternay
Theillay
Thésée
Thoré-la-Rochette
Thoury
Tour-en-Sologne
Troo

Valaire
Veilleins
Vernou-en-Sologne
Veuves
Vievy-le-Rayé
Villebarou
Villebout
Villechaue
Villedieu-le-Château
Villefranche-sur-Cher
Villefrancoeur
Villeherviers
Villemardy
Villeny
Villerville
Villerbon
Villexanton
Villiers-sur-Loir
Villiersfaux

PAYS :

Syndicat Mixte du Pays Beauce Val de Loire
Syndicat Mixte du Pays Vendômois
Syndicat Mixte du Pays des Châteaux
Syndicat Mixte du Pays Grande Sologne
Syndicat Mixte du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

Communauté d'Agglomération de Blois
Communauté de Communes du Grand Chambord
Communauté de Communes Beauce Val de Loire
Communauté de Communes du Pays de Vendôme
Communauté de Communes du Perche et Haut Vendômois
Communauté de Communes Sologne des étangs
Communauté de Communes Sologne des Rivières
Communauté de Communes du Vendômois Rural
Communauté de Communes Vallée Loire et Braye
Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blésoise (SIAB)

ORGANISMES ET ÉTABLISSEMENTS :

ACESM
Chambre d'Agriculture
Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Fédération Française du Bâtiment
Mission Val de Loire
Observatoire de l'économie et des territoires
Terres de Loire Habitat – Office Public de l'Habitat (TDLH)

PARTICULIERS :

M. Barbarin Michel - Architecte
M. Barthel - Architecte
M. Bruxelles - Architecte
M. Casset Hervé - Architecte
M. Cornier Delabrouille - Architecte
M. Jolivet Olivier - Architecte
Mme Joly - Géomètre
M. Mimran Ken - Architecte
M. Romero Maximilien - Bour Esquisse Architecture
Sativa paysage
M. Simonnet Antoine - Architecte
M. Superbie Jacques - Architecte
M. Waquet Jean-François - Architecte

LE CAUE de Loir-et-Cher au sein de son réseau

L'UNION RÉGIONALE

L'Union régionale des CAUE Centre-Val de Loire regroupe les CAUE des 6 départements (Indre, Indre-et-Loire, Loiret, Cher, Eure-et-Loire et Loir-et-Cher). Elle mène des actions concernant la formation et la sensibilisation.

Composition du conseil d'administration :

Présidente : Madame Marie-Hélène MILLET

Trésorier : Monsieur Frédéric NERAUD

Vice-Présidents : Monsieur Vincent LOUAULT, Monsieur Christophe LE DORVEN, Monsieur Fabrice CHOLLET

Secrétaire : Monsieur Alexandre MARTIN

En 2017, l'URCAUE du Centre est en charge de l'organisation des Universités d'été destinées aux personnels des CAUE au niveau national.



L'ÉQUIPE EN 2017

BRUNO MARMIROLI

PATRICIA MICHOU

ANGÉLIQUE DUBRIC

NINA FENATEU

MÉLODIE JACQUES

JENNILAURE JACAUD

ANGÉLIQUE GOBLET

SANDRINE OLIVIER-LEROY

AATECA SABBAR

CLÉMENTINE PLAT-COYEZ

Directeur - Architecte - Paysagiste

Responsable administratif

Assistante de communication

Paysagiste – Chargée d'études

Paysagiste – Chargée d'études

Urbaniste – Chargée d'études

Architecte – Chargée d'études

Architecte – Chargée d'études

Architecte – Chargée d'études

Architecte – Chargée d'études

& STAGIAIRES EN 2016

LUCAS PROTIN

PAULINE FOUCHER

HÉLOÏSE GAUTIER

Etudiant Paysage

Etudiante Urbanisme et

Gouvernance

Etudiante Sciences Po



FÉDÉRATION NATIONALE DES CAUE

Aujourd'hui, 92 Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement déploient une offre de services à la fois technique et culturelle, fondée sur l'intérêt public de leur action.

Ils conjuguent une capacité d'écoute des besoins des territoires avec la nécessité de décliner "les objectifs définis au plan national, en vue de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement" (article 6 de la loi de 1977 sur l'architecture).

Au niveau national, ce sont :

- 48 820 conseils aux particuliers,
- 8 429 collectivités qui bénéficient du conseil CAUE,
- 16 236 conseils aux collectivités,
- 5 707 stagiaires qui ont participé aux formations organisées par les CAUE,
- 186 publications.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2017

PRÉSIDENT

Mme MARIE-HÉLÈNE MILLET

Conseillère Départementale

VICE-PRÉSIDENTS

M. PHILIPPE MERCIER

1^{er} Vice-Président / Maire de Tréhet

M. JEAN-MARIE JANSSENS

2^{ème} Vice-Président / Maire de Montrichard

TRÉSORIER

M. LOUIS DE REDON

Conseiller Départemental

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

M. PIERRE PAPADOPOULOS

Directeur Départemental des Territoires

Mme VALÉRIE BAGLIN LE GOFF

Inspecteur d'Académie

M. JACQUES LE BRETON DE VANNOISE

Chef du Service Territorial de l'Architecture
et du Patrimoine

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

M. MAURICE LEROY

Président du Conseil Départemental

Mme MARIE-HÉLÈNE MILLET

Conseillère Départementale

M. JEAN-MARIE JANSSENS

Conseiller Départemental

Mme CLAIRE FOUCHER MAUPETIT

Conseillère Départementale

Mme CATHERINE LHÉRITIER

Conseillère Départementale

M. LOUIS DE REDON

Conseiller Départemental

PERSONNES QUALIFIÉES

Mme MARYLINE THUAULT

Directrice de l'ADIL EIE41

Mme BÉATRICE AMOSSÉ

Directrice de l'Observatoire Loire / Enseignante à l'École Nationale
Supérieure de la Nature et du Paysage

ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CAUE

Mme CAROLE HONORÉ

Représentant la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

M. PASCAL GERMOND

Représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie

Mme JEANNINE GENTY

Représentant la Chambre d'Agriculture

M. DENIS LEBERT

Directeur général OPH Terres de Loire Habitat

M. PHILIPPE MERCIER

Maire de Tréhet

M. GILLES CLÉMENT

Maire de Mont-Près-Chambord

REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS CONCERNÉES

M. FRÉDÉRIC BRUXELLE

Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes

Mme GHINA HACHEM EL RAWAS

Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes

Mme GAELLE JOLY

Représentant la Chambre Départementale des Géomètres Experts

M. BRUNO VACHER (SARL VACHER ET FILS)

Représentant la Fédération des Artisans et Entrepreneurs du Bâtiment

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Mme NINA FENATEU

Titulaire - Paysagiste

Mme ANGÉLIQUE DUBRIC

Suppléante - Assistante de communication

CAUE

CONSEIL
ARCHITECTURE
URBANISME
ENVIRONNEMENT
LOIR-ET-CHER



OBSERVATOIRE LOIRE, LA-CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR
MOA : AGGLOPOLYS
MOE : BD ATELIER D'ARCHITECTURE
PHOTO : J. BEAUFREZ

Imprimerie Rollin - Conception CAUE41 - Mars 2017